

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Export Spülmittel citrusfrisch

Date de révision: 11.03.2020

Code du produit: 2331

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Export Spülmittel citrusfrisch

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Usage professionnel de détergents pour vaisselle; Dishwash product; Manual process; Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Seeger Wasch- und Reinigungsmittel GmbH	
Rue:	Schickhardtstraße 7	
Lieu:	D-72336 Balingen	
Boîte postale:	10 09 09	
	D-72309 Balingen	
Téléphone:	+49 (0)7433 9600	Téléfax: +49 (0)7433 960-150
e-mail:	info@seeger-balingen.com	
Internet:	www.seeger-balingen.com	
Service responsable:	Labor	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 030-30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Exporit Spülmittel citrusfrisch

Date de révision: 11.03.2020

Code du produit: 2331

Page 2 de 9

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
	alkylbenzènesulfonate de sodium			5 - < 10 %
	932-051-8		01-2119565112-48	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt			1 - < 5 %
			01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
61789-40-0	1-Propanaminium-3-amino-N-(carboymethylo)-N,N--dimethylo-, derivates N-C8-18-acyl			1 - < 5 %
	931-296-8		01-2119490100-53	
	Eye Dam. 1; H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface amphotères, parfums (Limonene), agents conservateurs (2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, Benzisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Exporit Spülmittel citrusfrisch

Date de révision: 11.03.2020

Code du produit: 2331

Page 3 de 9

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	alkylbenzènesulfonate de sodium			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	85 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	42,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,425 mg/kg p.c./jour
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2750 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	175 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Exporit Spülmittel citrusfrisch

Date de révision: 11.03.2020

Code du produit: 2331

Page 4 de 9

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
	alkylbenzènesulfonate de sodium	
	Eau douce	0,268 mg/l
	Eau de mer	0,0268 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,1 mg/kg
	Sédiment marin	8,1 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	5,6 mg/l
	Sol	35 mg/kg
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt	
	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,45 mg/kg
	Sédiment marin	0,545 mg/kg
	Sol	0,946 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Recommandation:

Lors de contact fréquents avec les mains: Porter des gants de protection.

Matière des gants : NBR (Caoutchouc nitrile) (DIN EN 374)

Epaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4$ mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
 Couleur: vert

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Exporit Spülmittel citrusfrisch

Date de révision: 11.03.2020

Code du produit: 2331

Page 5 de 9

Odeur:	citrique	
pH-Valeur (à 20 °C):		6,5-7,5
Modification d'état		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Point d'éclair:		non déterminé
Inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,03 g/cm ³
Hydrosolubilité:		facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)		200-500 mPa·s
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé
9.2. Autres informations		
Teneur en corps solides:		non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Exporit Spülmittel citrusfrisch

Date de révision: 11.03.2020

Code du produit: 2331

Page 6 de 9

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	alkylbenzènesulfonate de sodium				
	orale	DL50 2000 - 5000 mg/kg	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	OECD 402	
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt				
	orale	DL50 4100 mg/kg	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	OECD 402	
61789-40-0	1-Propanaminium-3-amino-N-(carboymethylo)-N,N--dimethylo-, derivates N-C8-18-acyl				
	orale	DL50 2335 mg/kg	Rat		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	alkylbenzènesulfonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1 - 10 mg/l	96 h	Cyprinus Carpio	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >10 - 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia Magna	OECD 202	
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,1 mg/l	96 h	poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7,5 mg/l	96 h	algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,2 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,27 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
61789-40-0	1-Propanaminium-3-amino-N-(carboymethylo)-N,N--dimethylo-, derivates N-C8-18-acyl					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,1 mg/l	96 h	Pimephales promelas		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Exporit Spülmittel citrusfrisch

Date de révision: 11.03.2020

Code du produit: 2331

Page 7 de 9

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	alkylbenzènesulfonate de sodium			
	OECD TG 301 A	70%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
61789-40-0	1-Propanaminium-3-amino-N-(carboymethylo)-N,N--dimethylo-, derivates N-C8-18-acyl			
	Taux de décomposition (%):	76,3 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Résidus

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Export Spülmittel citrusfrisch

Date de révision: 11.03.2020

Code du produit: 2331

Page 8 de 9

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

No dangerous good in sense of these transport regulations.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

No dangerous good in sense of these transport regulations.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,3,7,11.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Exporit Spülmittel citrusfrisch

Date de révision: 11.03.2020

Code du produit: 2331

Page 9 de 9

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)